

Miroir multi-usage cadre rouge – contrôle 2 directions

Prévention des risques

réf. **SM42514**



Caractéristiques du miroir multi-usages

• Matières :

- Cadre en résine thermoplastique anti-UV pour éviter jaunissement et craquellement
- Optique en plexi disponible en deux qualités :
 - Plexi *Polymir* : léger, indéformable et résistant aux chocs. **Garantie 3 ans.**
 - Plexi *P.A.S* : polymir avec traitement anti-UV renforcé pour une plus longue durée de vie. **Garantie 5 ans.**

• Miroir incassable et facile à poser.

• Miroir convexe permettant de contrôler 2 directions.

• 3 dimensions de miroirs possibles :

- *Dim. miroir Ø 400 mm* - Distance maximum entre l'observateur et le miroir : 5 mètres
- *Dim. miroir Ø 600 mm* - Distance maximum entre l'observateur et le miroir : 11 mètres
- *Dim. miroir 600 x 400 mm* - Distance maximum entre l'observateur et le miroir : 9 mètres
- *Dim. miroir 800 x 600 mm* - Distance maximum entre l'observateur et le miroir : 20 mètres

• Livré avec une fixation universelle en acier galvanisé adaptée pour la :

- fixation pour murs
- fixation sur poteaux ronds de diam. 76 à 90 mm
- fixation sur poteaux rectangulaires 60 x 80 ou 80 x 80 mm de section

• Fixation réglable permettant d'ajuster très précisément la position du miroir.

• Bombage normal pour une vision à 90° (angle droit)

• Fixation du miroir testée pour résister au vent jusqu'à 183 km/h.

• Miroir conforme à la publication au Journal Officiel avec l'Arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes



Conditions d'utilisation de ce miroir multiusages cadre blanc :

Miroir pour intérieur ou extérieur.



Miroir multi-usage cadre rouge – contrôle 2 directions

Prévention des risques

réf. **SM42514**

Conditionnement :

Vendu à l'unité (miroir + fixation universelle pour poteau rond, poteau rectangulaire et sur mur)

Quels sont les avantages de ce miroir avec cadre blanc ? :

Bénéficiez d'une image nette sans déformation.

Réglementation sur la pose d'un miroir multiusage blanc ? :

Ce miroir multi-usages n'est pas conforme à la réglementation sur les miroirs de surveillance routière. Il ne peut donc pas être utilisé en agglomération mais uniquement sur les voies privées : usines, entrepôts, sortie de garage.